



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

E-mail : contact@ville-isbergues.fr

A 2024-246

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

portant sur

**l'autorisation d'occupation du domaine public
23 rue Emile Basly, le mercredi 19 juin 2024**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 11 juin 2024 de Monsieur Jacques DOBBEL domicilié 26 rue du pont à Ham à QUIESTEDE (62120),

Considérant, qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de déménagement au 23 rue Emile Basly à ISBERGUES,

Considérant, que ces travaux seront réalisés par Monsieur Jacques DOBBEL, 26 rue du Pont à Ham 62120 QUIESTEDE, le mercredi 19 juin 2024.

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement d'un camion de déménagement est autorisé le 19 juin 2024, face à l'habitation située 23 rue Emile Basly à Isbergues (62330) pour l'exécution des travaux susmentionnés.

Article 2 : Le présent arrêté ne dispense pas le pétitionnaire de l'obtention du permis de construire ou d'une déclaration préalable. Le stationnement sera interdit au droit et aux abords du chantier.

Article 3 : Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **12 JUIN 2024**

Le Maire,

Publié le 13 JUIN 2024

David THELLIER